



PROJET ÉOLIEN DE NOROY

Commune de Noroy (60)

DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC



PARC EOLIEN DE NOROY
Groupe VALECO

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. PREAMBULE.....	4
Objet et modalités de concertation	4
Le Groupe Valeco.....	5
Le projet.....	6
2. EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION ET CARACTERISTIQUES	7
Bénéfices locaux et coûts estimatifs	7
Implantation	7
Caractéristiques du projet et objectifs	9
3. RUBRIQUE DE CLASSEMENT DE LA NOMENCLATURE	10
Nature et volume des activités.....	10
Nomenclature des ICPE	10
Communes susceptibles d'être affectées par le projet.....	11
4. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS.....	12
Les aérogénérateurs.....	13
Poste de livraison.....	14
Lignes et réseaux	16
Voie d'accès et chemins	17
Plateformes de montage	18
Remise en état en fin de chantier	19
Raccordement électrique au réseau national	19
5. INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT	21
Sur le milieu naturel	21
Sur le milieu paysager.....	25
Sur le milieu sonore	29
Intégration du projet dans son environnement	30
6. SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGEES.....	34
7. DEROULEMENT DU PROJET	34
Etapes passées.....	34
Etapes à venir	35
8. INFORMATION CONTINUE.....	36
9. POUR ALLER PLUS LOIN	40
Liens utiles	40
Questions / réponses sur l'éolien.....	40

1. PREAMBULE

Objet et modalités de concertation

La concertation préalable du public, qui concerne les projets soumis à l'étude d'impact, est mise en place à l'initiative du maître d'ouvrage en amont de la demande d'autorisation. Cette nouvelle disposition permet au public de formuler ses observations ou propositions, et contribue à améliorer la qualité et donc renforcer leur acceptabilité. Concrètement, il s'agit de réfléchir ensemble aux différentes mesures pour accompagner au mieux l'intégration du projet au territoire.

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur la commune de Noroy, dans l'Oise (60), la société VALECO a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable du public dans les communes susceptibles d'être affectées par le projet éolien de Noroy. Ce périmètre comprend les communes de Cernoy et de Fouilleuse, limitrophes au projet. Cette procédure volontaire a pour but de permettre aux riverains potentiellement impactés par le projet de s'exprimer sur la base d'informations techniques qui ont pu être récoltées lors des premiers mois d'études et qui leurs sont mises à dispositions dans ce dossier.

En se référant au décret du 25 Avril 2017 concernant la concertation préalable, on trouve dans ce dossier les éléments suivants :

- Les objectifs et caractéristiques principales du projet ;
- La liste des communes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- Les solutions alternatives envisagées.

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

En application du décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.

RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE NOROY

Objet de la concertation

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur la commune de Noroy, dans l'Oise (60), la société PARC ÉOLIEN DE NOROY (groupe VALECO) a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable sur les 2 communes concernées par la zone d'étude. Cette procédure a pour but de permettre aux riverains de s'exprimer sur la base d'informations techniques récoltées lors de la phase d'études et qui leurs sont mises à disposition.

Le présent projet concerne la création du PARC ÉOLIEN DE NOROY sur le territoire communal de Noroy au sein de la communauté de communes du Plateau Picard. La commune est située dans le département de l'Oise, en région Hauts-de-France.

Le parc sera constitué de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison.

Les 5 aérogénérateurs du PARC ÉOLIEN DE NOROY auront une hauteur de mât comprise entre 84 et 99 mètres, un diamètre compris entre 126 et 131 mètres soit une hauteur totale en bout de pale comprise entre 149,5 et 162 mètres pour une puissance totale installée de 15 MW à 20 MW. Elles couvriront la consommation électrique moyenne annuelle d'environ 9 600 foyers chauffés compris.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la hauteur des mâts des aérogénérateurs et la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale unique (au titre de l'autorisation d'exploiter ICPE) sera nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août et l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 3980 de la législation des ICPE.

Durée de la concertation

La concertation préalable sera ouverte du 12 au 28 juin 2019. Le bilan de cette concertation sera rendu public dans les 3 mois suivant la fin de la procédure.

Modalités de la concertation

Un exemplaire du dossier de concertation sera mis à disposition dans les mairies concernées accompagné d'un registre pour recueillir les remarques et questions.

Le dossier sera consultable dans les mairies suivantes (jours et horaires habituels d'ouverture) :

- Noroy : mardi de 14h à 17h30 et vendredi de 10h à 12h et 14h à 18h
- Cernoy : mercredi de 17h à 19h
- Fouilleuse : vendredi de 18h à 19h45

Une version électronique du dossier sera également consultable sur le blog du projet à l'adresse ci-dessous. Une rubrique accueillera les observations du public :

http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_oise-6006

Contact & Coordonnées

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Yannick Vallès, Chef de projet.

Email : yannickvalles@groupevaleco.com

Téléphone : 04 67 40 74 00

Figure 1 : Avis de concertation préalable du public

Le Groupe Valeco

Le Groupe VALECO est une entreprise familiale spécialisée dans l'étude, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie (parc éolien, centrale solaire photovoltaïque, cogénération) et dispose aujourd'hui d'un parc de production totalisant plus de 380 MW de puissance électrique.

VALECO est une société montpelliéraine dynamique et engagée qui réunit plus de 140 hommes et femmes passionnés, et spécialisés dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergie.

VALECO regroupe depuis plusieurs années plusieurs sociétés d'exploitation d'unités de production d'énergie, chaque centrale disposant de sa propre structure exclusivement dédiée à l'exploitation et à la maintenance des installations.



Figure 2 : Parc éolien de Champs Perdus, commune de Hangest-en-Santerre (80) - Groupe Valeco



Figure 3 : Centrale solaire de Condom (32) - Groupe Valeco

Le projet

Le présent projet concerne la création du Parc Éolien de Noroy situé sur le territoire communal de Noroy au sein de la Communauté de Communes du Plateau Picard. Cette commune est située dans le département de l'Oise au sein de la région Hauts-de-France. Ce parc sera constitué de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison.

Les 5 aérogénérateurs du parc éolien de Noroy, auront une hauteur de mât comprise entre 84 et 99 mètres et un diamètre de rotor compris entre 126 et 131 mètres, soit une hauteur totale en bout de pale de 149,5 à 162 mètres. Elles produiront environ 48 GWh par an, ce qui équivaut en France à la consommation moyenne annuelle d'environ 9 600 foyers chauffage compris.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la hauteur des mâts des aérogénérateurs et la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale unique est nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément : au décret n°2011-984 du 23 août 2011, à l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

2. EMLACEMENT DE L'INSTALLATION ET CARACTERISTIQUES

Bénéfices locaux et coûts estimatifs

Les éoliennes étant soumises à différentes taxes et impôts, le projet contribuera à l'économie locale et permettra de générer des ressources économiques pour la commune de Noroy, ainsi que pour la Communauté de Communes du Plateau Picard et le département de l'Oise.

De par son expérience en développement de projets d'énergie renouvelables, Valeco estime le coût global pour le développement, la construction et la maintenance du projet entre 22 500 000 € et 30 000 000 €. Cette estimation de coût est provisoire et sujette à modification en raison des conditions du marché du moment de l'attribution du contrat.

Implantation

Le parc éolien de Noroy, s'implante en région Hauts-de-France, dans le département de l'Oise (60), au sein de la Communauté de Communes du Plateau Picard. Il est localisé le long de la départementale D101, et à environ mi-chemin entre Compiègne et Beauvais.



Figure 4 : Carte de localisation du site

Il s'agit d'un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire de Noroy :

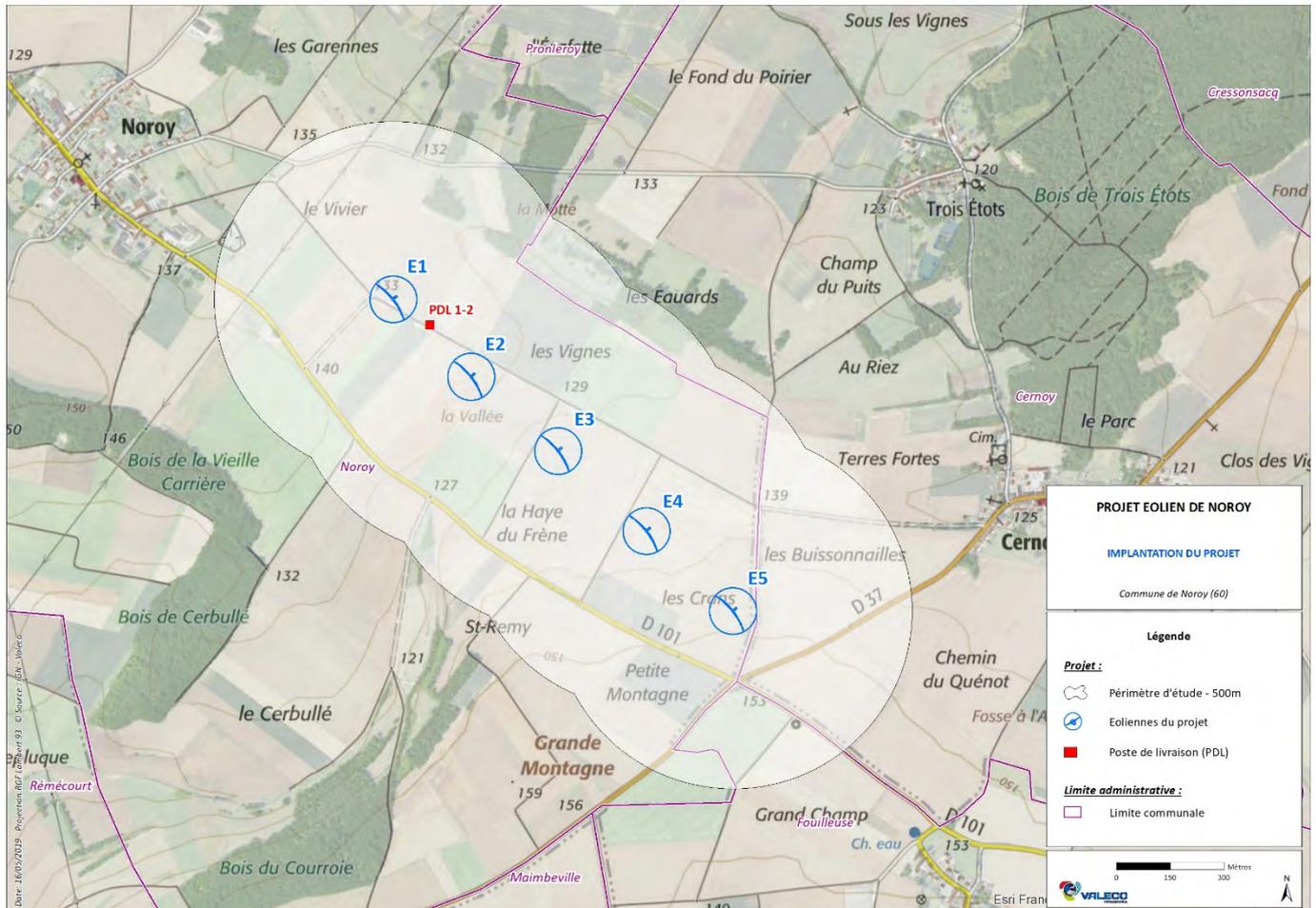


Figure 5 : Carte d'implantation

Caractéristiques du projet et objectifs

Localisation	Région	Hauts-de-France
	Département	Oise (60)
	Communes	Noroy
Eoliennes	Puissance totale	15 à 20 MW
	Puissance unitaire	3 000 à 4 000 kW
	Nombre	5
	Diamètre du rotor	126 à 131 m
	Hauteur du mât	84 à 99 m
	Hauteur en bout de pale	149,5 à 162 m
	Modèles éligibles	Vestas V126 Nordex N131 Enercon E126 General Electric GE 130
Autres aménagements	Postes électriques	2 postes de livraison
	Fondations	Environ Ø20 m, 2,5 à 3,5 m de profondeur
	Plateformes	1 400 à 1 900 m ²
	Pistes à créer	0 m
	Piste à renforcer	2458 m
Production	Production annuelle	Environ 48 GWh
	Foyers équivalents chauffage compris	Environ 9 600 foyers
	Personnes équivalentes chauffage compris	Environ 22 200 personnes
	CO ₂ évité (équivalent production moy. France)	Environ 14 500 tonnes/an
	Durée de vie	25 ans

L'énergie éolienne répond à une stratégie énergétique à long terme basée sur le principe du développement durable. Elle propose une solution au problème de l'épuisement du gisement des énergies fossiles et à l'augmentation de l'effet de serre.

Elle s'inscrit dans une démarche qui :

-  Préserve l'environnement, dans la mesure où cette énergie ne produit ni poussières, ni fumées, ni odeurs, où elle ne génère pas de déchets ;
-  Favorise la diversité des sources énergétiques ;
-  Répond au souci d'indépendance énergétique des nations.

Dans le domaine de l'énergie électrique, la France se caractérise par une forte dépendance aux ressources non renouvelables, et en particulier à l'uranium avec la prédominance du nucléaire (71,6 % de la production électrique en 2017). Une faible partie de la production électrique est assurée par les énergies renouvelables (17,6 %) : hydraulique, solaire, éolienne, géothermique, biomasse.

L'implantation des éoliennes du parc éolien de Noroy participera donc à la diversification des moyens de production de l'électricité.

3. RUBRIQUE DE CLASSEMENT DE LA NOMENCLATURE

Nature et volume des activités

Un parc éolien est une installation de production d'électricité couplée au réseau électrique national qui utilise la force mécanique du vent. Cette production au fil du vent n'induit aucun stockage d'électricité. Les éoliennes seront couplées au réseau électrique pour une cession totale de leur production énergétique.

Le parc éolien de Noroy sera composé de 5 aérogénérateurs de 3 à 4 MW et de 2 postes de livraison. Chaque aérogénérateur a une hauteur de moyeu de 84 à 99 m et un diamètre de rotor de 126 à 131 m, soit une hauteur totale maximale en bout de pale de 162 m.

Nomenclature des ICPE

Conformément à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, les rubriques fixant la nature et le volume des activités du site sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Activité	Dimensions	Régime	Rayon d'affichage
2980	<p>Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m 2. Comprenant uniquement des aérogénérateurs dont le mât a une hauteur inférieure à 50 m et au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur maximale supérieure ou égale à 12 m et pour une puissance totale installée : <ol style="list-style-type: none"> a. Supérieure ou égale à 20 MW b. Inférieure à 20 MW 	Parc éolien composé de 5 aérogénérateurs ayant une hauteur de mât de 84 à 99 m	AUTORISATION	6 km

Communes susceptibles d'être affectées par le projet

Les communes concernées par la concertation préalable et susceptibles d'être affectées par le projet concernent les communes limitrophes au projet et localisées autour de l'emprise du site. Elles sont toutes situées dans le département de l'Oise. Il s'agit des communes suivantes :

- NOROY
- CERNOY
- FOUILLEUSE

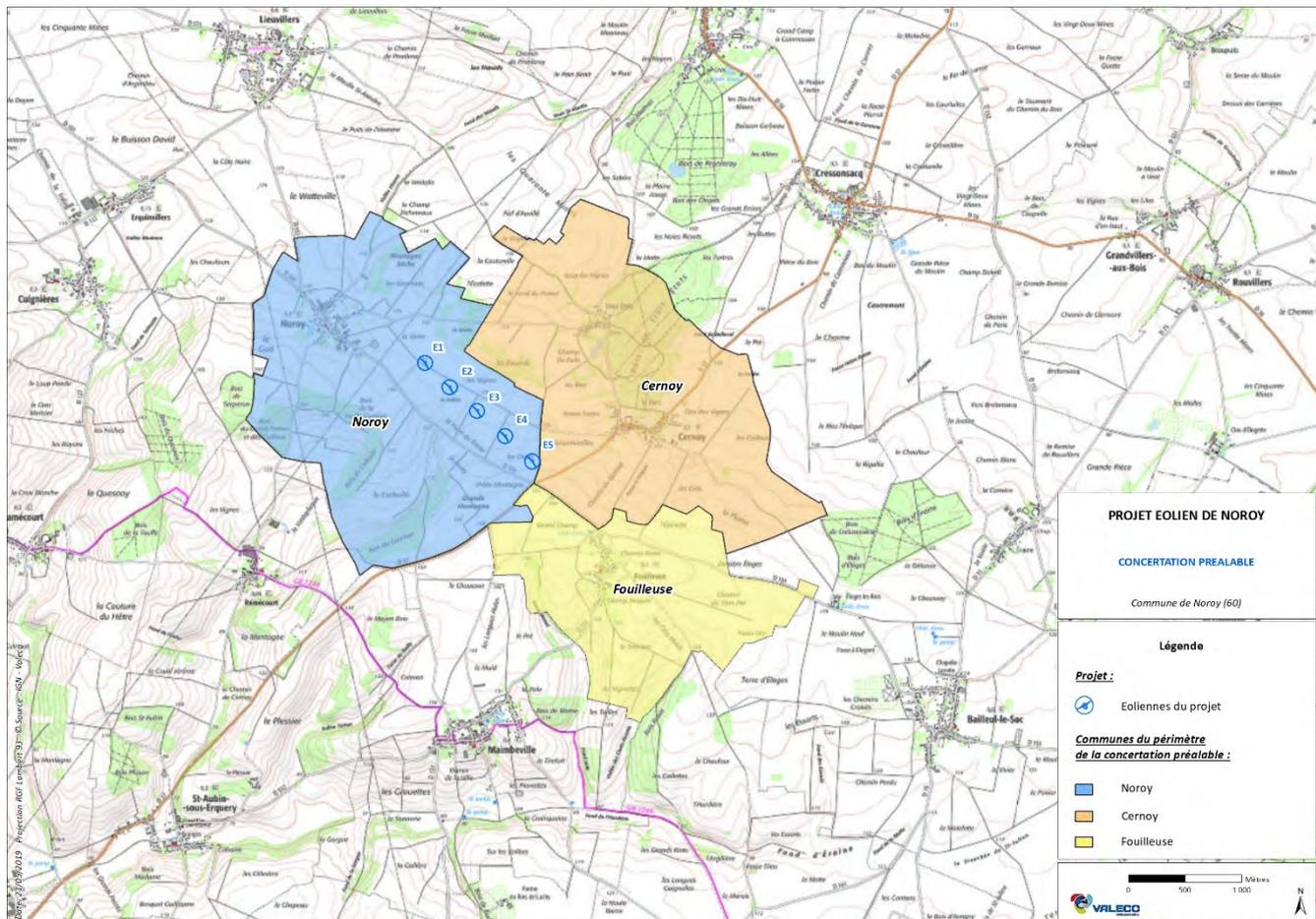


Figure 6 : Carte des communes du périmètre de la concertation préalable

4. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS



- **Le balisage aérien**

Conformément à l'arrêté du 23 avril 2018 relatif au balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, le parc éolien sera équipé d'un balisage diurne et nocturne. Le balisage diurne sera mis en place pour l'ensemble des éoliennes au moyen de feux de moyennes intensités de type A positionnés sur la nacelle (éclats blancs de 20 000 cd). Le balisage nocturne sera effectué avec des feux de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges à 2 000 candelas) pour les éoliennes E1 et E5, et de feux de moyenne intensité de type C (rouges, fixes, 2 000 cd) pour les éoliennes E2 à E4. De plus, un balisage intermédiaire sera réalisé sur l'ensemble des éoliennes à une hauteur de 45 m.

- **Le rotor**

Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

Nombre de pales : 3

Diamètre : 126 à 131 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

- **La nacelle**

Elle contient les différents organes mécaniques et électriques permettant de convertir l'énergie mécanique de la rotation de l'axe en énergie électrique. Un mouvement de rotation vertical par rapport au mât permet d'orienter nacelle et rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

- **Le mât de l'éolienne**

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Hauteur : 84 à 99 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

Porte d'accès en partie basse, verrouillage manuel avec

- **Le transformateur**

Un transformateur est installé dans la nacelle de chacune des éoliennes. Cette option présente l'avantage majeur d'améliorer l'intégration paysagère pour les vues rapprochées du parc éolien. Seules seront visibles les éoliennes sans aucune installation annexe.

- **Le socle**

Le socle en béton armé est conçu pour résister aux contraintes dues à la pression du vent sur l'ensemble de la structure, c'est lui qui, par son poids et ses dimensions, assure la stabilité de l'éolienne. Il s'agit d'une fondation en béton de 2,5 à 3,5 mètres de profondeur et d'environ 20 mètres de diamètre. Avant l'érection de l'éolienne, le socle est recouvert de remblais naturels qui sont compactés et nivelés afin de reconstituer le sol initial, seuls 50 cm de la fondation restent à l'air libre afin d'y fixer le mât de la machine.

L'emprise au sol de cet ouvrage, une fois le chantier terminé, se réduit donc à cette partie d'un diamètre de 8m. Les matériaux utilisés proviennent de l'excavation qui aura été réalisée pour accueillir le socle.

Ferrailage : environ 50 tonnes

Volume total : environ 550 m³

Les aérogénérateurs

Une éolienne est composée de :

- Trois pales réunies au moyeu ; l'ensemble est appelé rotor.
- Une nacelle supportant le rotor, dans laquelle se trouvent des éléments techniques indispensables à la création d'électricité (multiplicateur, génératrice, ...).
- Un mât maintenant la nacelle et le rotor.
- Une fondation assurant l'ancrage de l'ensemble.

Concernant le fonctionnement, c'est la force du vent qui entraîne la rotation des pales, entraînant avec elles la rotation d'un arbre moteur dont la force est amplifiée grâce à un multiplicateur. L'électricité est produite à partir d'une génératrice.

Concrètement, une éolienne fonctionne dès lors que la vitesse du vent est suffisante pour entraîner la rotation des pales. Plus la vitesse du vent est importante, plus l'éolienne délivrera de l'électricité (jusqu'à atteindre le seuil de production maximum).

Quatre « périodes » de fonctionnement d'une éolienne, sont à considérer :

- Dès que le vent se lève (à partir de 3 m/s), un automate, informé par un capteur de vent, commande aux moteurs d'orientation de placer l'éolienne face au vent. Les trois pales sont alors mises en mouvement par la seule force du vent. Elles entraînent avec elles le multiplicateur et la génératrice électrique ;
- Lorsque le vent est suffisant, l'éolienne peut être couplée au réseau électrique. Le rotor tourne alors à sa vitesse nominale comprise entre 9,6 et 17 tours par minute (et la génératrice jusqu'à 2 900 tours/minute). Cette vitesse de rotation est lente, comparativement aux petites éoliennes ;
- La génératrice délivre alors un courant électrique alternatif à la tension de 690 volts, dont l'intensité varie en fonction de la vitesse du vent. Ainsi, lorsque cette dernière croît, la portance s'exerçant sur le rotor s'accroît et la puissance délivrée par la génératrice augmente ;
- Quand le vent atteint environ 50 km/h, l'éolienne fournit sa puissance maximale (3 à 4 MW). Cette dernière est maintenue constante grâce à une réduction progressive de la portance des pales. Un système hydraulique régule la portance en modifiant l'angle de calage des pales par pivotement sur leurs roulements (chaque pale tourne sur elle-même).

L'électricité est évacuée de l'éolienne puis elle est délivrée directement sur le réseau électrique. L'électricité n'est donc pas stockée.

Un parc éolien est composé de :

- Plusieurs éoliennes ;
- D'un ou de plusieurs postes de livraison électrique ;
- De liaisons électriques ;
- De chemins d'accès ;
- D'un mât de mesures.

L'illustration ci-après illustre le fonctionnement d'un parc éolien et la distribution électrique sur le réseau.

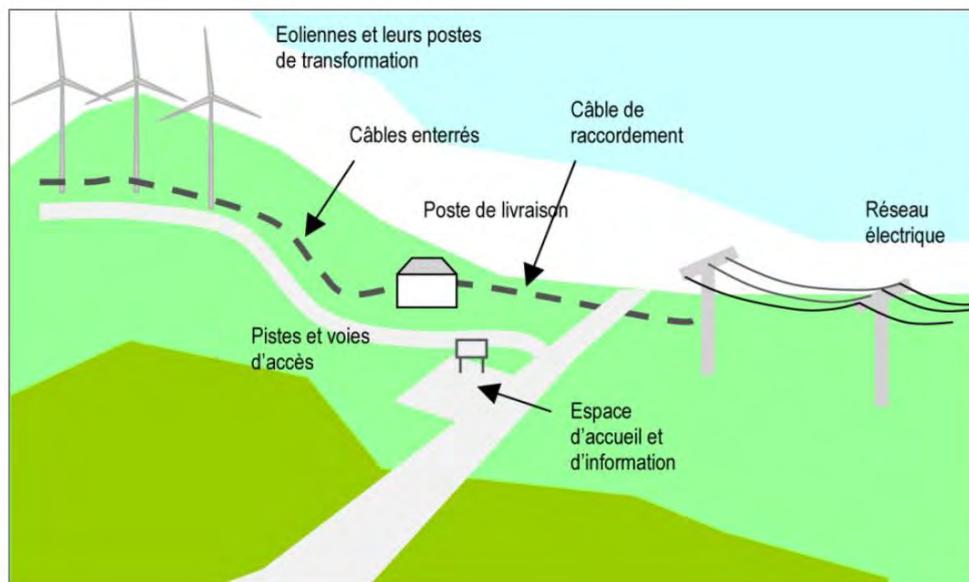


Schéma électrique d'un parc éolien (Source : Guide éolien version 2010)

Poste de livraison

Il s'agit d'un poste électrique homologué contenant l'ensemble des cellules de protection, de comptage, de couplage qui permet d'assurer l'interface entre le réseau électrique public et le parc éolien (voir exemple sur la photo ci-dessous).



Intérieur d'un poste de livraison

La structure du poste est réalisée en béton, l'ensemble est mis en œuvre en usine puis transporté jusqu'à son emplacement sur le site.



Arrivée d'un poste de livraison sur un site éolien

Les façades seront recouvertes d'un bardage bois afin de s'intégrer au mieux dans l'environnement du site, à l'identique du poste présenté ci-dessous.

- *Toiture* : couverture bac acier plus étanchéité membrane PVC, teinte gris avec joint debout.
- *Porte* : métallique, teinte gris ardoise RAL 7015.
- *Mur* : béton banché recouvert d'un bardage bois. L'habillage « bois » en demi rondins avec peinture verte pour les portes et les toits en terrasse est quant à lui couramment retenu dans des milieux ruraux.



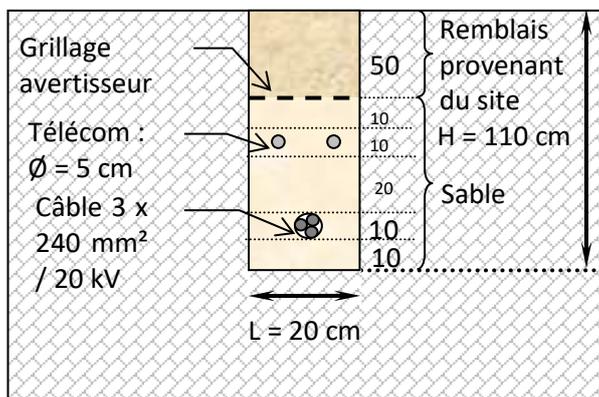
Poste de livraison du parc éolien du MARGNES (81)

Des panneaux indicateurs réglementaires avertissant le public de la nature de cette construction et des dangers électriques présents à l'intérieur seront apposés sur les portes d'accès.

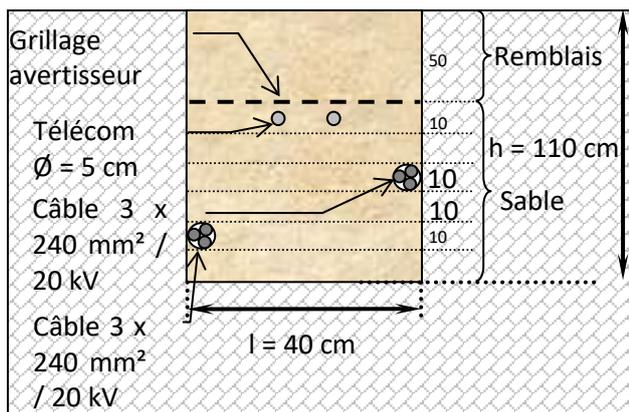
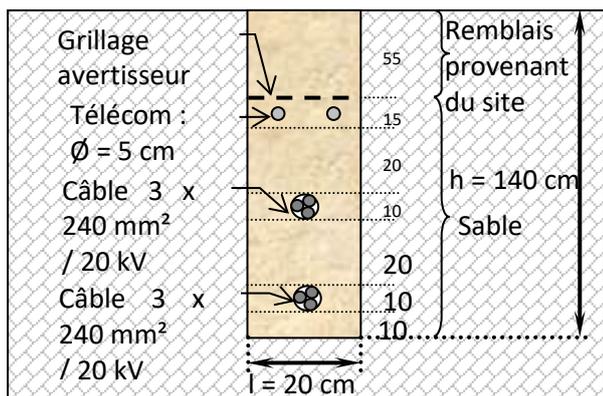
Lignes et réseaux

Sur le site, le tracé des lignes électriques et téléphoniques qui relie chaque éolienne est le même que celui des pistes d'accès aux éoliennes. Une longueur totale d'environ 1 614 m de câbles sera nécessaire afin d'acheminer l'électricité produite par les éoliennes au poste de livraison prévu.

Le câble ainsi que les fourreaux nécessaires au raccordement des lignes France Télécom (R.T.C, Numéris et télécommande) seront enfouis dans la même tranchée. Des exemples de traitement des tranchées sont présentés sur la figure ci-dessous.



Tranchée simple câble



Tranchées double câble, type 1 et 2

Le raccordement au réseau sera réalisé depuis les postes de livraison 20 kV (20 000 volts) situés sur le parc éolien par la mise en place d'un câble souterrain triphasé type HN33S23 / 20 kV de 240 mm² de section par phase répondant à la recommandation technique permettant de l'intégrer au réseau électrique public.



Réalisation de la tranchée et de la pose du câble simultanément

Voie d'accès et chemins

Les éoliennes devront être accessibles pendant toute la durée de fonctionnement du parc éolien pour en assurer leur maintenance et leur exploitation et également ponctuellement pour que les visiteurs puissent accéder au site, selon les caractéristiques décrites précédemment.

Le site sera facilement accessible depuis les routes départementales qui sont situées à proximité immédiate des éoliennes et par l'utilisation des pistes communales déjà existantes. Aucune création de piste supplémentaires ne sera nécessaire.

Sur les tronçons de pistes existantes à renforcer (environ 2 458 m linéaire), les travaux prévus sont relativement légers, il pourrait s'agir d'un empierrement de piste avec au besoin pose préalable d'une membrane géotextile. Si besoin, les chemins seront élargis et renforcés pour atteindre une largeur de 4,5 mètres utiles.

Durant la phase de travaux, l'accès au site sera utilisé par des engins de chantier ; en phase d'exploitation, seuls les véhicules légers se rendront sur le site. Cette voie d'accès aura les caractéristiques adéquates (gabarit, planéité ...) pour la circulation des engins de secours (véhicules des pompiers, ...).



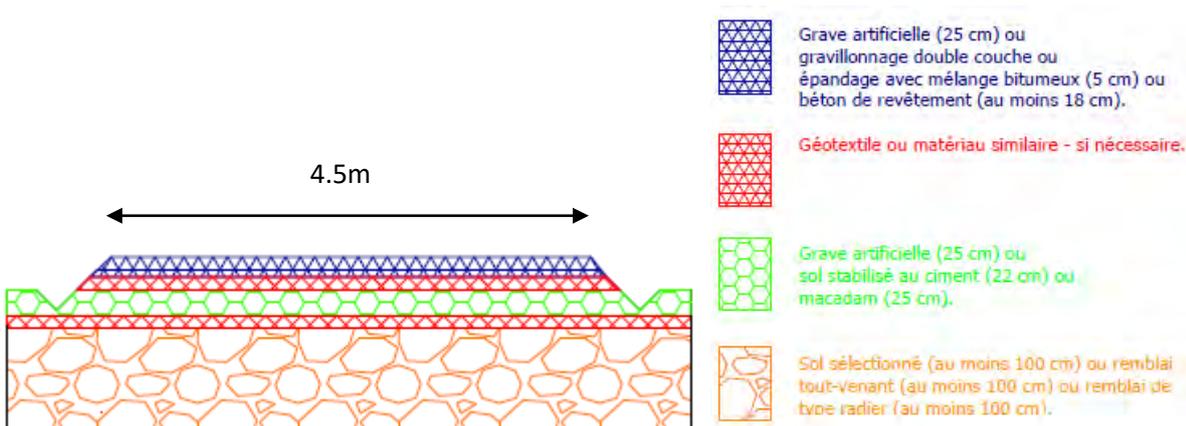
Tracé de la piste



Pose du géotextile

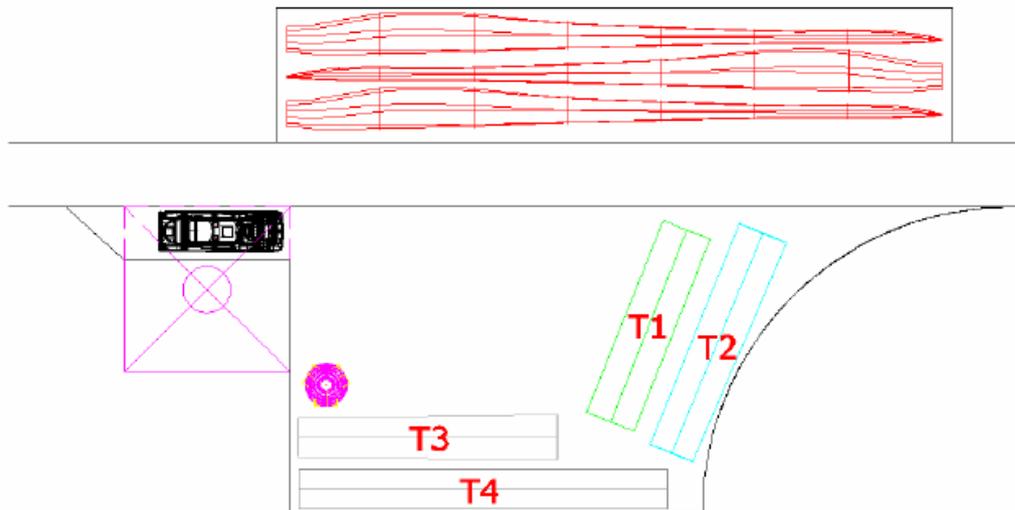


Mise en place du gravier

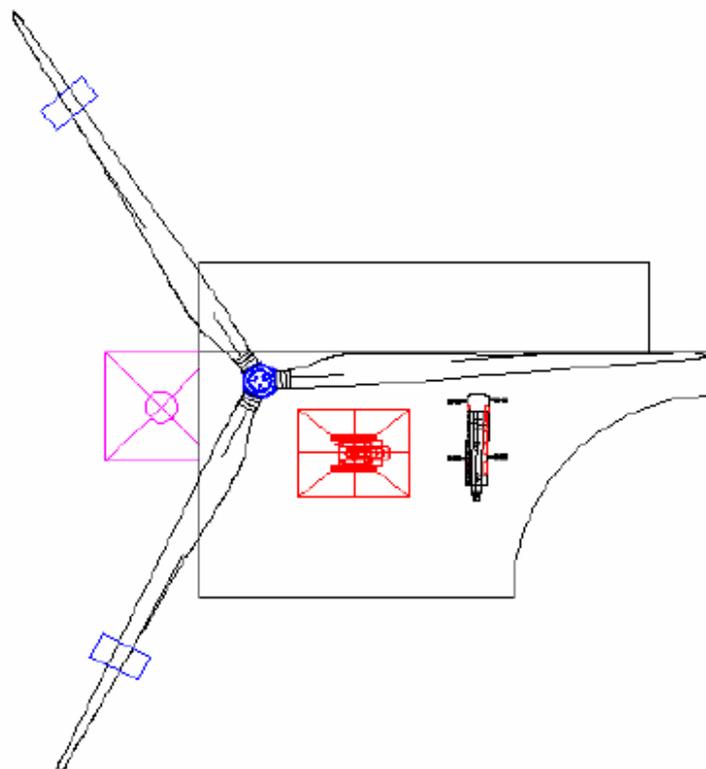


Plateformes de montage

Le montage de chaque aérogénérateur nécessite la mise en place d'une plateforme de montage destinée à accueillir la grue lors de la phase d'érection de la machine.



Exemple d'aménagement d'une plateforme avant assemblage de l'éolienne



Exemple d'aménagement d'une plateforme avant montage du rotor

Remise en état en fin de chantier

Les 5 éoliennes montées, le chantier proprement dit du parc éolien de Noroy est terminé. Il reste cependant une phase importante de remise en état du sol au niveau de chaque emplacement d'éolienne afin de se rapprocher au plus près de la topographie initiale du terrain naturel.

Lorsque toutes les éoliennes seront mises en service et donc le chantier terminé, les aires de montages et les remblais des socles seront remodelés avec des pentes adoucies. Le remblai sera assuré grâce à la terre excédentaire issue des excavations. L'enherbement sera donc possible par le biais des graines de poacées présentes dans cette terre.

L'hydroseeding, technique de revégétalisation consistant à répandre un mélange d'eau et de graines, ne sera employé qu'en cas d'échec de reprise naturelle.

Le volume de terre n'ayant pas servi à remblayer les socles d'éoliennes sera évacué.

Raccordement électrique au réseau national

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé sous une tension de 20 000 Volts depuis les postes de livraison du parc éolien qui sont l'interface entre le réseau public et le réseau propre au parc éolien. Les câbles reliant le parc éolien au réseau électrique national relèvent du domaine public, ils sont réalisés par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (Enedis) pour le compte du Maître d'ouvrage du parc éolien sur la base d'une étude faite une fois le permis de construire obtenu.

Le point de raccordement envisagé pour le parc éolien de Noroy est le poste source de Valescourt localisé à environ 7 km de la zone d'étude. Une autre solution consiste à se raccorder directement au niveau de tension supérieure (HTB), en créant un poste de transformation à proximité d'un ouvrage de transport sur le réseau. Le choix du raccordement s'effectuera en concertation avec RTE.

Le raccordement entre ce poste et le parc éolien se fera en souterrain par enfouissement des lignes électriques. L'enfouissement est une technique intermédiaire entre la ligne aérienne et le forage dirigé. Quand il est réalisé le long des axes de circulation, il permet de ne pas impacter les milieux naturels tout en préservant les aspects paysagers.

Une carte du raccordement envisagé en visible page suivante.

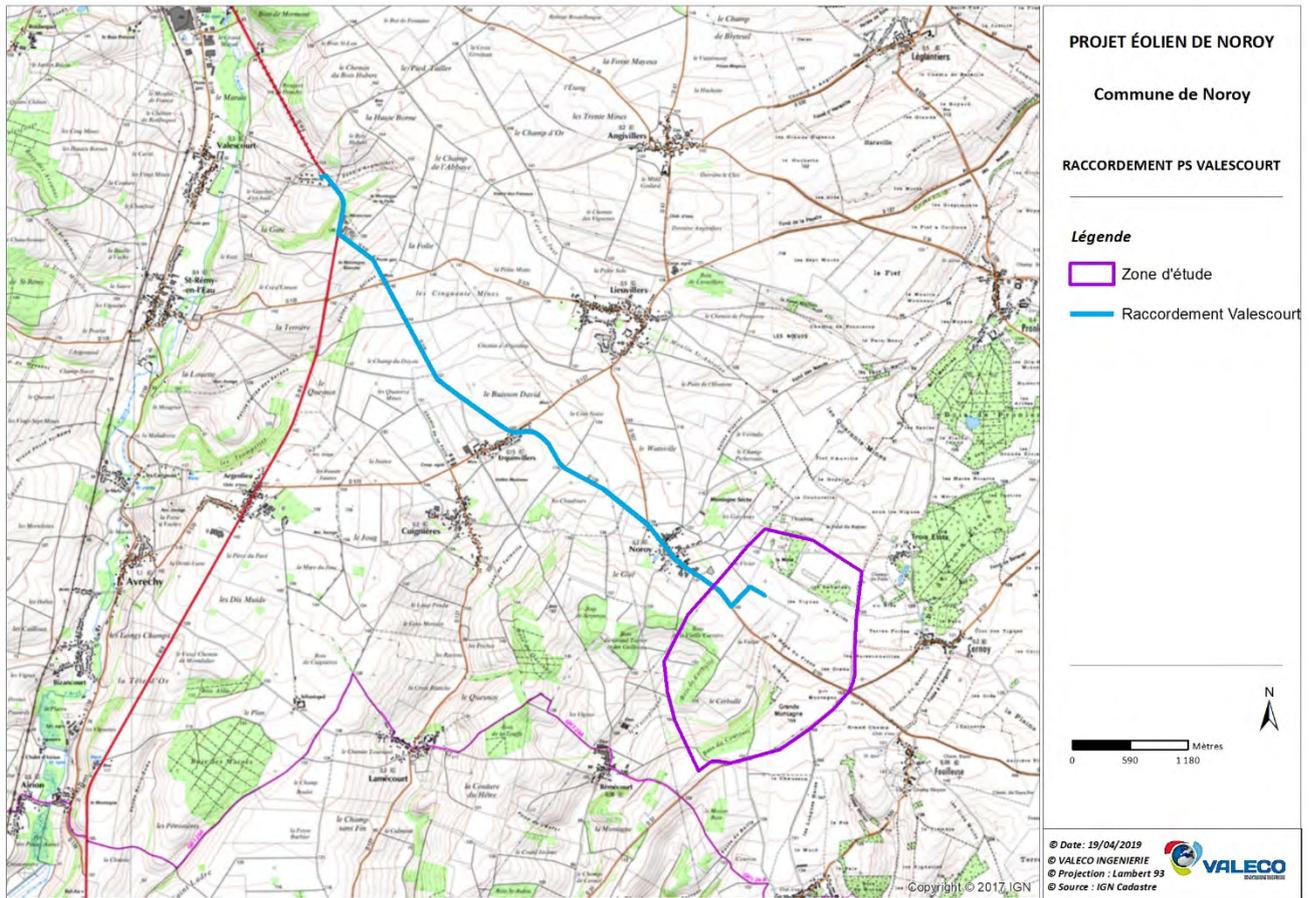


Figure 7 : Carte du raccordement envisagé au poste source

5. INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'étude d'impact a pour objectif de situer le projet au regard des préoccupations environnementales. Conçue comme un outil d'aménagement et d'aide à la décision, elle permet d'éclairer le porteur du projet sur la nature des contraintes à prendre en compte en lui assurant le contrôle continu de la qualité environnementale du projet.

L'étude d'impact sur l'environnement et la santé des populations est un instrument essentiel pour la protection de l'environnement. Elle consiste en une analyse scientifique et technique des effets positifs et négatifs d'un projet sur l'environnement. Cet instrument doit servir à la protection de l'environnement, à l'information des services de l'Etat et du public, et au Maître d'ouvrage en vue de l'amélioration de son projet.

Dans ce sens, des études techniques ont été réalisées dans le cadre du projet éolien de Noroy afin de déterminer les sensibilités présentes sur la zone d'étude.

Sur le milieu naturel

Afin d'évaluer de façon précise l'intérêt biologique de la zone d'étude du projet éolien, des experts se sont rendus sur le site afin de relever les espèces présentes et leurs activités.

5.1.1. AVIFAUNE

L'étude de l'avifaune met en avant les enjeux du site ainsi que certaines sensibilités saisonnières. Entre le 22 mars 2018 et le 24 janvier 2019, 22 passages de terrain ont été réalisés sur le site d'étude. Ces prospections couvrent l'avifaune nicheuse, les rapaces diurnes, l'avifaune nocturne, l'avifaune migratrice (postnuptiale et prénuptiale) et l'avifaune hivernante.

En migration et plus particulièrement en période postnuptiale, la zone d'étude (ou ZIP : Zone d'Implantation Potentielle) est traversée par un axe de migration qui concerne autant les passereaux que les autres groupes taxonomiques (ardéidés, rapaces, laro-limicoles).

Cet axe est situé dans le talweg au lieu-dit « le Cerbullé » et s'appuie au nord sur « le Fond du Poirier ».

Le suivi 2018 a permis de contacter des espèces migratrices remarquables.

Un axe secondaire (SE/NW) de migration passe au nord de la ZIP et concerne essentiellement les laridés.

Pour les nicheurs, la ZIP accueille un cortège classique des milieux ouverts : Perdrix grise, Alouette des champs, Bergeronnette printanière, Bruant proyer. Le Busard saint-martin utilise la ZIP comme zone de chasse.

L'Oedicnème criard est noté sur la ZIP au printemps mais n'y a pas niché en 2018. En revanche, l'espèce est présente en périphérie immédiate.

Les boisements adjacents à la ZIP abritent de nombreux rapaces diurnes et nocturnes. Les échanges sont nombreux.

En hivernage, les capacités d'accueil semblent faibles.